Nations Unies S/PRST/2017/17



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 septembre 2017
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8045e séance, le 13 septembre 2017, la question intitulée « La situation en Guinée-Bissau », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

> Le Conseil de sécurité prend acte de l'exposé sur la situation en Guinée-Bissau présenté le 24 août 2017 par le Représentant spécial du Secrétaire général, Modibo Ibrahima Touré, et des rapports soumis par le Président du Comité créé par la résolution 2048 (2012) et le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix suite à leurs récentes visites dans le pays.
>
> Le Conseil est profondément préoccupé par l'impasse politique dans laquelle la Guinée-Bissau continue de se trouver en raison de l'incapacité de ses dirigeants politiques de trouver une solution consensuelle durable, comme en témoigne le fait que l'Assemblée nationale ne s'est pas réunie en session plénière depuis janvier 2016 et que quatre gouvernements successifs ne sont pas parvenus à adopter un programme de travail et un budget national.
>
> Le Conseil s'inquiète des retombées négatives que la crise politique a sur la population civile et exhorte tous les acteurs politiques à placer les intérêts du peuple bissau-guinéen au-dessus de tout. À cette fin, il invite les dirigeants politiques bissau-guinéens, notamment le Président, le Président du Parlement et les responsables des partis politiques, à donner suite à l'engagement qu'ils ont pris d'instaurer la stabilité politique en Guinée-Bissau en lançant un véritable dialogue, notamment au sujet de la révision de la Constitution, en trouvant un terrain d'entente pour un règlement rapide de la crise politique et en s'abstenant de tout discours ou acte susceptible de compromettre la paix et la cohésion nationale.
>
> Le Conseil rappelle que les Accords de Conakry du 14 octobre 2016, basés sur la feuille de route en six points de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) intitulée « Accord pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau », sont le principal cadre pour un règlement pacifique de la crise politique et représentent une occasion historique pour les autorités nationales et les dirigeants politiques, tout comme pour la société civile, d'œuvrer ensemble pour la stabilisation politique et la consolidation de la paix. À cet égard, il salue les consultations politiques qui se sont déroulées avec l'appui du groupe de facilitatrices.
>
> Le Conseil engage les dirigeants politiques bissau-guinéens à appliquer les Accords de Conakry du 14 octobre 2016, notamment en nommant un

17-16011 (F) 130917 130917





premier ministre de consensus, comme prévu dans les Accords. Il rappelle que l'application des Accords pourrait être un moyen de faire que les partenaires reprennent confiance et permettrait que la communauté internationale tienne les engagements qu'elle a pris à la Conférence de Bruxelles de mars 2015 en faveur du programme « terra ranka » et du développement de la Guinée-Bissau.

Le Conseil note qu'en 2017, il est possible que l'économie se développe, malgré l'impasse politique persistante et les mouvements de protestation répétés, mais que rien n'étant fait pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité en Guinée-Bissau, tout acquis obtenu sur le plan du développement ne sera guère durable.

Le Conseil souligne que le Gouvernement de la Guinée-Bissau doit continuer de prendre des mesures concrètes pour asseoir durablement la paix, la stabilité et le développement dans le pays, en réformant efficacement le secteur de la sécurité, en luttant contre la corruption grâce au renforcement du système judiciaire et en améliorant l'administration publique et la gestion des recettes de l'État, ainsi que la prestation des services de base à la population, et l'encourage à continuer de mettre en œuvre ses priorités nationales.

Le Conseil s'inquiète des dangers que représentent les menaces terroristes et d'autres grandes menaces, comme l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme et à la criminalité internationale organisée, y compris le trafic de drogue, la traite d'êtres humains et le trafic sous toutes ses formes dans le pays.

Le Conseil souligne l'importance que revêtent la tenue des élections législatives et présidentielles prévues pour 2018 et 2019 et leurs préparatifs, en particulier l'actualisation des listes électorales. Il souligne que l'application des Accords de Conakry rapprochera la Guinée-Bissau de la stabilité politique et renforcera la confiance du public avant les élections.

Le Conseil rappelle à ce sujet que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle important en favorisant l'instauration d'une paix durable en Guinée-Bissau et la félicite pour la collaboration active qu'elle entretient avec les parties prenantes sur le terrain et avec les organisations régionales en vue d'appuyer les efforts déployés pour parvenir à un règlement politique de la situation.

Le Conseil rend hommage aux forces de défense et de sécurité de la Guinée-Bissau pour leur non-interférence dans la crise politique et les exhorte fortement à persévérer sur cette voie.

Le Conseil accueille avec satisfaction la prorogation de trois mois du mandat de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, décidée à la cinquante et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenue à Monrovia (Libéria) le 4 juin 2017, et souligne le rôle positif que joue cette mission dans la stabilisation du pays. Il demande que les activités que la Mission mène en Guinée-Bissau se poursuivent après la fin de la prorogation de son mandat et invite les partenaires internationaux à y apporter leur soutien.

Le Conseil accueille avec intérêt les recommandations formulées dans le Communiqué final de la session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. Il réaffirme sa volonté de continuer à surveiller la crise politique et se déclare disposé à faire le nécessaire en cas de dégradation de la situation en Guinée-Bissau.

Le Conseil rappelle que dans sa résolution 2343 (2017), il a fait siennes les recommandations de la mission d'examen stratégique concernant la nécessité pour le BINUGBIS de recentrer ses efforts afin d'appuyer les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et engage le Représentant spécial et la mission à développer les activités que le Bureau mène en faveur du renforcement de la gouvernance démocratique et de la promotion et de la protection des droits de l'homme à court terme tout en continuant de s'efforcer à mettre un terme à la crise politique, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays.

Le Conseil exprime sa reconnaissance et son appui au Représentant spécial du Secrétaire général, Modibo Touré, et à tous les partenaires internationaux, ainsi qu'aux organisations sous-régionales et régionales, plus particulièrement la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, pour leur engagement constant et leurs efforts considérables de médiation et de facilitation.